

COMMUNE DE SOULAIRE ET BOURG

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2017

COMPTE RENDU

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit du mois de septembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Soulaire et Bourg se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, en session ordinaire, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur RAIMBAULT Jean-François, maire.



Présents : Mmes BLOT Chantal – TOULLIER Marina – RAIMBAULT Valérie – LEGRAND Lyne – CHAUVEAU Isabelle – ELOY Angélique – MENET Séverine et Mrs RAIMBAULT Jean-François – GARNIER Jean-Luc – BOURGEGAIS Philippe – PREDONZAN Franck – RICHARD Nicolas – LANDRAU Stéphane – PICARD TIGNON Mickaël

Absent : Mr GUYNOISEAU Jean-Michel

Secrétaire de séance : Mr PREDONZAN Franck

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 juin 2017

Le procès-verbal de la séance du 30 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

1) Mise à jour du tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,

Vu le budget communal,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité,
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le tableau des effectifs présenté ci-dessous :

Filières Cadres d'emplois Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	Observations
Filière administrative		
Rédacteurs territoriaux		
- rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 35/35 ^{ème}	
Adjoint administratifs territoriaux		
- adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe - adjoint administratif	1 poste à 35/35 ^{ème} 1 poste à 35/35 ^{ème}	
Filière animation		
Adjoint territoriaux d'animation		
- adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à 35/35 ^{ème} 1 poste à 33,18/35 ^{ème}	
- adjoint d'animation	1 poste à 35/35 ^{ème} 1 poste à 25/35 ^{ème} 1 poste à 19,13/35 ^{ème} 1 poste à 17,47/35 ^{ème}	CDD CDD CDD
Filière sociale		
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles		
- ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à 35/35 ^{ème}	
Filière technique		
Agents de maîtrise territoriaux		
- agent de maîtrise principal	1 poste à 35/35 ^{ème}	
Adjoint techniques territoriaux		
- adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe - adjoint technique	1 poste à 35/35 ^{ème} 1 poste à 35/35 ^{ème} 1 poste à 32,67/35 ^{ème} 1 poste à 23,63/35 ^{ème}	
Autre catégorie		
Contrats d'aide à l'emploi		
	1 poste à 35/35 ^{ème} 1 poste à 24/35 ^{ème}	
Contrats Engagement Educatif		
	4 postes	temps de travail forfaitaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE le tableau des effectifs présenté ci-dessus
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

2) Décision modificative budgétaire n° 1

Considérant qu'un litige d'urbanisme a opposé la commune de Soulaire et Bourg au propriétaire d'un terrain sur le territoire communal,

Considérant que le Tribunal de Grande Instance a alloué à la commune 1 301 € d'indemnités (1 € de préjudice moral, 500 € en réparation du préjudice matériel, 800 € en réparation des frais engagés) au titre de sa constitution de partie civile,

Des ajustements sont nécessaires sur le budget primitif 2017.

Ainsi une décision modificative doit être prise en ce sens.

Monsieur le Maire présente la décision modificative budgétaire comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
673	1 301 €	7788	1 301 €
(Titre annulé s/ exercice antérieur)		(Produits exceptionnels divers)	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative budgétaire n° 1
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

3) Rapport annuel 2016 du service public de prévention et de gestion des déchets

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel 2016 du service public de prévention et de gestion des déchets et lui demande de se prononcer sur celui-ci.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- PREND acte du rapport 2016 concernant le service public de prévention et de gestion des déchets

4) Mise à disposition d'un agent communal

Monsieur le Maire d'Écuillé a demandé à Monsieur le Maire de Soulaire et Bourg, si la commune de Soulaire et Bourg pouvait mettre à disposition de la commune d'Écuillé un agent communal.

Les conditions de la mise à disposition ont été les suivantes :

- signature d'une convention entre les deux Maires

- les fonctions de l'agent communal sont celles afférentes à la gestion et à l'animation de l'espace jeunes d'Écuillé pour une quotité de 3h, 4 mercredis après-midi, soit 12h, du 30 août au 20 septembre 2017
- la commune de Soulaire et Bourg gère la situation administrative de l'agent concerné et le rémunère
- le montant de la rémunération brute et des charges patronales versées par la commune de Soulaire et Bourg sera remboursé par la commune d'Écuillé au prorata de la mise à disposition

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la mise à disposition d'un agent communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la mise à disposition d'un agent communal selon les conditions énumérées ci-dessus
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

Tour de table :

➤ Délibération : mise à jour du tableau des effectifs

Jean-François Raimbault : il s'agit d'une délibération annuelle et statutaire, il n'y a pas beaucoup de modifications. On y retrouve le poste qui a été créé à l'administration et plus qu'un seul poste d'ATSEM puisque la personne qui était sur le second poste est partie à la retraite. Nous avons actuellement un adjoint technique qui est en congé grave maladie jusqu'en décembre avec une reconduction possible et qui a obtenu la reconnaissance de travailleur handicapé. Dans la Fonction Publique Territoriale, en congé grave maladie nous devons rémunérer cette personne à plein traitement pendant 1 an et à demi-traitement pendant 2 ans. En attendant cela représente un poste budgétaire et nous devons payer aussi son remplacement.

Jean-Luc Garnier : existe-t-il un lien entre sa situation médicale et le poste qu'elle occupait professionnellement ? Est-ce lié à son travail ? Une prise en charge par la collectivité est normale si cela est lié à ses conditions de travail, sinon ce n'est pas normal.

Jean-François Raimbault : nous devons respecter le secret médical, cependant c'est un fait que cette situation n'est pas liée à son travail, mais nous n'avons pas à revenir sur l'avis du comité médical.

Lyne Legrand : la sécurité sociale a reconnu cette personne en invalidité de catégorie 2, elle ne peut plus travailler.

Jean-François Raimbault : pour les Contrats d'Aide à l'Emploi (contrats d'avenir) nous sommes remboursés à hauteur de 75 % de leur salaire, par contre nous étions obligés de les prendre pour trois ans, de signer les contrats avant le 30 juin 2017 et de les embaucher au plus tard le 28 juillet 2017 pour une mission auprès des enfants à l'espace jeunesse. Les Contrats Engagement Educatif ont été pris pour l'été à l'accueil de loisirs.

Séverine Menet : si nous arrêtons les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) qu'advindra-t-il des Contrats d'Aide à l'Emploi ?

Jean-François Raimbault : leur temps de travail est lissé sur l'année et nous pourrions aussi les faire travailler sur le temps du centre de loisirs. De toute façon, nous recalculerons les horaires de l'ensemble du personnel déjà existant. Nous aurons à poser la question de leur maintien ou pas.

- Délibération : décision modificative budgétaire n° 1

Jean-François Raimbault : un jugement a été rendu pour construction illégale, la commune a obtenu 1 301 € d'indemnités. Je dois voir avec la Direction Départementale des Territoires et la Préfecture afin de récupérer également 45 € par jour de retard entre la date de constatation par l'huissier et la date de remise en l'état initial du terrain. C'est une histoire d'écritures comptables sur la section de fonctionnement du budget afin de relancer le recouvrement.

- Délibération : rapport annuel 2016 du service public de prévention et de gestion des déchets

Jean-François Raimbault : cette délibération est obligatoire. En 2016 la production de déchets par habitant était de 493 kg, l'objectif est de la réduire à 436 kg en 2020.

Jean-Luc Garnier : une diminution des déchets mais une augmentation de la taxe ?

- Délibération : mise à disposition d'un agent communal

Jean-François Raimbault : nous payons des heures complémentaires à l'agent (heures supplémentaires lorsque la personne est à temps non complet) et nous faisons une délibération pour pouvoir réclamer la somme que cela représente à la commune d'Écuillé.

- Questions diverses :

Jean-François Raimbault : nous allons composer un groupe de réflexion et d'analyse pour les TAP, afin de visualiser leur valeur ajoutée, autour de la commission « jeunesse » avec des animateurs, des représentants de l'école et des parents. Nous avons un accompagnement financier par un fonds de concours encore cette année mais cela risque de ne pas durer. Les enseignantes souhaiteraient plutôt un retour à 4 jours d'école par semaine l'année prochaine.

Franck Predonzan : nous pourrions seulement faire une enquête.

Jean-François Raimbault : à voir avec le groupe de réflexion et d'analyse.

Marina Toullier, Lyne Legrand et Chantal Blot : il faut demander l'avis des parents.

Lyne Legrand : s'il n'y a plus de TAP, il y aura de nouveaux horaires à l'école, plus d'école le mercredi mais de l'accueil de loisirs et classe jusqu'à 16h30.

Angélique Eloy : si nous maintenons les TAP et qu'il n'y a plus d'aide financière, les parents devront payer.

Lyne Legrand : c'est compliqué de mobiliser des personnes pour un groupe de réflexion.

Angélique Eloy : pourquoi ne pas faire une soirée débat ?

Jean-François Raimbault : nous pouvons faire une analyse par une enquête pour le maintien ou pas des TAP, afin de mesurer la valeur ajoutée et nous ferons remonter les résultats au niveau départemental avant les vacances de décembre.

La commission « jeunesse » devra travailler sur la révision du prix du repas de la cantine : prendre en compte le prix de revient du repas, le prix facturé et trouver une formule de calcul de révision. Il n'y a pas eu d'augmentation du prix du repas depuis au moins 2 ans. Avant, avec le salaire de la cantinière et les achats d'alimentation, cela nous coûtait 55 000 € par an, avec la sous-traitance de la société API c'est moins cher, cependant il faut prendre en compte les frais d'entretien de la cuisine et de personnel à travailler sur le service des repas. Or actuellement, entre le prix du repas facturé en moyenne par la commune aux familles et celui qui nous est facturé par API, nous gagnons seulement 0,40 € par repas.

Lyne Legrand : à quel niveau la commune veut-elle participer ?

Jean-François Raimbault : il faut réfléchir à une méthode de révision pour le tarif du repas en prenant en compte le coût de revient, une prise en charge par la collectivité pour aider les familles et la participation des parents. La société API a procédé à une révision des prix par une augmentation de 2 % qui n'a pas été répercutée sur les familles.

Jean-Luc Garnier : le personnel affecté à la restauration représente un coût car 5 personnes y travaillent 2 heures par jour.

Lyne Legrand : nous avons signé un contrat avec API pour 2 ans, les points forts de cette société sont la proximité et la présence d'un interlocuteur.

Jean-François Raimbault : avec Jean-Luc Garnier, nous vous présenterons au conseil municipal d'octobre la consultation des banques pour l'emprunt relatif aux vestiaires et à la salle de convivialité.

Séverine Menet : pouvons-nous faire appel à un courtier ?

Jean-François Raimbault : nous avons déjà des conseillers clientèle avec les banques, serait-il vraiment intéressant de faire appel à un courtier ?

Chantal Blot : la commission « associations » va revoir un nouveau mode de calcul pour l'attribution des subventions aux associations, nous ferons une réunion à ce sujet. Le plus juste serait de demander le nombre d'adhérents et de donner un montant par adhérent.

Mickaël Picard Tignon : ou donner une part par rapport à un projet ?

Jean-François Raimbault : à ce jour, ce qui est donné n'est pas quantifié. Certaines associations, au niveau départemental par exemple, touchent un montant par habitant. Mais nous privilégions les associations locales.

Lyne Legrand : les associations qui reçoivent une somme par habitant sont des associations qui aident tous les habitants.

Jean-François Rimbault : c'est le travail de la commission « associations » de plancher sur la mise en place d'un nouveau système. La collectivité n'a pas vocation à donner de l'argent pour qu'il soit épargné et les associations devraient présenter leurs comptes.

Franck Predonzan : il faudrait donner une part fixe et une part liée à un projet.

Chantal Blot : les avantages donnés aux associations, comme la mise à disposition gratuite des salles, les services rendus par les employés communaux, doivent aussi être pris en compte.

Stéphane Landrau : nous devons distinguer les associations sans salarié, des associations avec salariés. En effet, celle avec des salariés a besoin de trésorerie, alors que ce n'est pas le cas de celle qui fonctionne avec des bénévoles.

Franck Predonzan : je vous tiendrai au courant de l'avancement de la partie destruction du projet lié au « 1000 club ».

Jean-François Rimbault : la destruction devrait avoir lieu en janvier 2018, pas avant. Nous avons validé le projet avec l'architecte qui attend notre feu vert pour démolir, mais c'est plus cher que prévu, alors nous allons voir avec le technicien de secteur pour une valorisation de l'aluminium démonté. La commission « bâtiments » va suivre le dossier.

Valérie Rimbault : 5 à 6 personnes seraient intéressées par une activité tennis loisirs au printemps. Pouvons-nous envisager une réparation du terrain extérieur ? Cela risque d'être compliqué pour des créneaux à l'intérieur.

Franck Predonzan : je vais aller sur place pour faire un état des lieux, voir si c'est jouable et réparable.

Marina Toullier : les prochaines dates des conseils d'école sont : le 9 novembre 2017, le 15 mars 2018 et le 11 juin 2018.

Jean-François Rimbault : à l'occasion des vœux du Maire, chaque famille ayant participé à la journée citoyenne aura une clé USB avec les photos et le film de cette journée.

Marina Toullier : la ville d'Angers avec un animateur de Feneu nous propose une découverte multisports pour les 2-5 ans sur le créneau de 11h à 12 h le samedi, il suffit de mettre une salle à disposition.

Philippe Bourgeois : qu'en est-il du mode de location du minibus ?

Jean-François Rimbault : 2 choses sont à ajouter pour la mise en place : la priorité sera donnée à l'espace jeunesse et il y aura un état des lieux du véhicule avant et après, avec le plein d'essence, le nettoyage et le dépôt de garantie auprès de la collectivité.

Angélique Eloy : il y a un bon retour sur l'accueil de loisirs intercommunal, les enfants étaient contents de sortir de l'enceinte de l'école, de changer de site.

Nous avons plus de bus sur la commune, notamment le matin car il y a beaucoup d'enfants à le prendre pendant la période scolaire, cependant pendant les vacances scolaires il y a aussi un bus qui va à Angers l'après-midi.

Mickaël Picard Tignon : l'association de la bibliothèque m'a signalé un problème avec le bibliobus, elle doit se déplacer car il ne dessert plus la commune.

Jean-François Raimbault : nous recevons l'association demain pour en discuter.

Stéphane Landrau : le conseil municipal des jeunes met en place des boîtes à bouchons pour octobre, il y en aura à la boulangerie, à l'école et à Bourg. La collecte des bouchons en plastique sert au financement d'aménagements pour les personnes handicapées.

Lyne Legrand : nous avons une réunion ce mercredi pour faire le point sur l'accueil de loisirs intercommunal avec Feneu. La commission « cantine » se réunira le 2 octobre 2017.

Il n'y aurait pas de « flash-info » prochainement, à voir en fonction des retours d'articles de la part des associations, mais pour l'instant je n'en ai pas, de plus, la communication passe beaucoup par les panneaux d'affichage lumineux et le bulletin municipal va suivre. En 2018, nous pourrions faire le bulletin et un seul « flash-info » de 6 pages en milieu d'année, j'attends un devis de l'imprimeur.

Isabelle Chauveau : la boîte à livres de Bourg marche très bien.

Mickaël Picard Tignon : il faudrait voir avec les communes des alentours pour faire une convention entre les bibliothèques.

Jean-François Raimbault : cela a déjà été tenté mais ça n'a pas abouti, il y a eu un problème de logiciel commun pour une mise en réseau.

Jean-Luc Garnier : les travaux des routes de « Cheffes », de « Briollay » et du carrefour des Chapelles vont commencer, pour la réfection des chaussées ce sera à partir du 23 octobre 2017, la circulation se fera sur une voie, le bus passera chemin de la « Mussière », le rassemblement des poubelles sera à côté du carrefour. Nous ne toucherons la subvention que sur l'année d'après.

Pour l'année 2017, nous avons des difficultés financières, les dépenses augmentent alors que les recettes diminuent. Nous avons des arbitrages à faire, nous ne pouvons pas avoir de budget déficitaire en fonctionnement.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h30.